



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 47878

Texte de la question

A la rentrée de septembre 1997, 68 postes d'enseignants sont menacés dans le 1er degré en Seine-Maritime pour être rendus au ministère de l'éducation nationale. 121 classes seraient fermées et d'autres menacées de blocage dont plusieurs en ZEP, en zone rurale et dans les quartiers concernés par la politique de la ville. Dans une seule circonscription 7 classes seraient concernées à Petit-Quevilly, 7 à Saint-Etienne-du-Rouvray et 2 à Sotteville-les-Rouen. Dans les collèges, 26 postes et 258 heures supplémentaires/années seraient supprimés. Le retrait de ces moyens, qui s'inscrit dans le cadre de la réduction des emplois au budget 1997 de l'Etat, suscite une forte inquiétude dans l'ensemble du système éducatif et provoque la mobilisation des enseignants et des parents d'élèves. Si elles étaient maintenues, ces prévisions seraient contraires aux efforts déployés sur le terrain par l'ensemble des intervenants. S'il y a une baisse globale des effectifs, assurer une meilleure réussite des élèves en difficulté est une question de justice, une nécessité sociale et économique, un véritable enjeu de société. La persistance des difficultés et des échecs d'une part importante de la population scolaire et les retards dont patit le département de la Seine-Maritime dans le domaine de la scolarisation demandent que les emplois actuels soient maintenus et utilisés de façon à permettre, aux niveaux nécessaires, les actions de soutien et de rattrapage que justifie la situation des élèves. M. Michel Grandpierre demande donc à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche quelles directives précises et quels moyens il compte donner aux représentants locaux de son ministère pour aller dans ce sens.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire rigoureux, le budget 1997 préserve les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs prioritaires de l'éducation nationale, et, grâce à une meilleure répartition, respecte les engagements qui ont été pris. La rentrée scolaire 1997 dans les écoles est marquée par la poursuite de la baisse des effectifs : moins 57 000 élèves dans les classes en 1997 après moins 46 000, moins 21 000 et moins 8 000 pour les trois rentrées précédentes. En quatre ans, les écoles accueillent 132 000 élèves de moins. Rapportée au nombre des élèves dans les écoles publiques, la baisse des effectifs est de l'ordre de 1 % en un an. Or, si les effectifs diminuent au niveau national, ils continuent de croître dans douze départements où il faudra accueillir 5 000 élèves supplémentaires. Cette situation contrastée rend indispensable le rééquilibrage des moyens entre départements. Les départements qui perdent des élèves ou bénéficient d'une excellente dotation doivent donner des postes d'instituteurs à ceux qui gagnent des élèves. Le département de Seine-Maritime connaît une baisse très significative de ses effectifs : 2 207 élèves de moins en 1996, 2 369 élèves de moins prévus en 1997. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé de retirer 68 emplois de la dotation d'enseignants du premier degré du département. Ce prélèvement n'est cependant pas de nature à détériorer des conditions de scolarisation favorables, qui se traduisent, notamment, par un taux d'encadrement global « postes/effectifs » (5,08 postes pour cent élèves) supérieur au taux d'encadrement de référence retenu pour les départements comparables par la structure du réseau des écoles (4,85). Il devrait d'ailleurs s'améliorer à la rentrée de 1997. Le département disposera donc de suffisamment de moyens pour conduire une politique éducative de qualité. Pour le second degré, le budget se traduit par une reconduction des moyens dévolus à l'enseignement, malgré la tendance

globale a la diminution des effectifs amorcée depuis la rentrée 1996. Cette tendance globale traduisant des situations en réalité très contrastées sur l'ensemble du territoire national, les moyens d'enseignement nécessaires à l'accueil d'importants effectifs supplémentaires encore prévus à la rentrée 1997 dans quelques académies ont été financés par redeploiement, des retraités d'emplois étant opérés dans d'autres académies. L'academie de Rouen, quant à elle, connaissant une légère augmentation de ses effectifs d'élèves du second degré à la rentrée 1997, et dont la situation s'avère proche de la moyenne nationale au regard du bilan interacadémique, se voit attribuer vingt emplois et 280 heures supplémentaires-année. En ce qui concerne plus particulièrement les collèges de la Seine-Maritime, les moyens étant arrêtés globalement par l'administration centrale pour chaque académie, le recteur de l'academie de Rouen est seul en mesure d'indiquer de quelle façon il a apprécié la situation de ces établissements et quelles conséquences il en a tiré lors des répartitions de moyens. Il appartient désormais à l'inspecteur d'academie de la Seine-Maritime, dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par la déconcentration administrative, d'harmoniser les dotations des collèges tout en tenant compte de leurs caractéristiques particulières. Il convient donc de prendre directement l'attache des services académiques, pour obtenir toutes les précisions souhaitées sur les conditions de la préparation de la prochaine rentrée scolaire dans les collèges de ce département.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47878

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 456

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1400